

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées

ENTRE 6 H ET 19 H

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées, les déplacements peuvent se faire sans attestation dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, sous réserve de pouvoir justifier de son domicile, pour notamment l'activité physique individuelle, à l'exclusion de toute pratique sportive collective.

Au-delà des 10 km, les déplacements sont autorisés au sein du département sous réserve de justifier d'un motif parmi l'ensemble de ceux prévus dans la présente attestation. Pour les personnes résidant aux frontières des départements concernés, il est admis que ces autorisations valent aussi dans un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence.

Les déplacements en dehors du département restent possibles pour les seuls motifs impérieux mentionnés aux 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 11 de la présente attestation. Ces motifs autorisent également les personnes résidant hors des départements soumis à des mesures renforcées à se rendre dans les départements concernés par ces mesures.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

1. Activité et achats professionnels, enseignement et formation, mission d'intérêt général

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, ou pour des livraisons à domicile ou déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

2. Consultations et soins

☐ Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé

3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

4. Situation de handicap

☐ Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant

5. Convocation judiciaire ou administrative

☐ Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance

6. Déplacements de transit et longue distance

☐ Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances

7. Achats

☐ Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes

8. Déménagement

☐ Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés

9. Démarches administratives ou juridiques

☐ Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance

10. Culte

☐ Déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte

11. Participation à des rassemblements autorisés

☐ Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3

12. Déplacement de transit vers les gares et les aéroports

☐

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre
l'épidémie, téléchargez

